



Compte rendu Conseil municipal du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2023

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Magali POMPILI, Adem COLAK, Anne BERSOULT.

Absents excusés :

Gil GUILBERT procuration donnée à Philippe FREMONT
Romain PLASSART procuration donnée à Aurélie GERVAIS
Coraline GALLE procuration donnée à Jacqueline HORN
Raphaëlle KRÉBILL

Olivier LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition Lot B Plaine du Vauchel (délibération complémentaire)

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 28/02/2022, le Conseil Municipal a délibéré pour l'acquisition du lot B de la parcelle AK 124 appartenant aux CONSORTS LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE CAUVIN. La délibération étant incomplète, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir le Lot B de la parcelle AK 124 d'une surface de 10 342 m²
- De fixer le prix d'acquisition à 1 € le m², soit 10 342 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à régulariser tout acte de résiliation du bail profitant à Monsieur Olivier LESUEUR, agriculteur exploitant de la parcelle, moyennant le versement d'une indemnité d'éviction calculée selon le barème en vigueur
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer toutes servitudes de passages actives et passives afférentes à ces parcelles et matérialisées au plan de division établi par le cabinet GE360 et ce aux charges et conditions qu'il jugera convenable.



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente par les CONSORTS LE PREVOST DE LA MOISSONNIERE CAUVIN.

3. Acquisition véhicule communal

Mme LOQUET BENAÏOUN ne prend pas part au vote.

Après avoir étudié les devis proposés, le Conseil Municipal décide à 1 abstention et 12 voix pour, d'acquérir un Peugeot Partner auprès de l'entreprise BOSSART AUTOMOBILES située à Barentin (76360), pour un montant TTC de 22 709.16 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

4. Compte de gestion budget principal 2022

Le 1er adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Montville, à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2022 du Budget Principal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du Budget Principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif Principal de la Commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2022

5. Compte administratif budget principal 2022

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

➤ Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 1 377 88.09 €	Total recettes réalisées : 1 426 497.80 €
Excédent global de fonctionnement : 48 609.71 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 90 757.41 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 139 367.12 €



➤ Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 251 915.36 €	Total recettes réalisées : 603 867.07 €
Excédent global d'investissement : 351 951.71 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 39 184.20 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 391 135.91 €

6. Budget primitif principal 2023

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget principal 2023.

Le Budget Principal 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 305 422 €	1 305 422 €
Section d'investissement	827 180 €	827 180 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %

- Investissement : 7.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Principal pour l'année 2023.

Il est précisé que le Budget Principal a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

7. Compte de gestion budget assainissement 2022

Le 1er adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Montville, à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2022 du Budget Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du Budget Assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif Assainissement de la Commune pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2022.

8. Compte administratif budget assainissement 2022

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 108 118.85 €	Total recettes réalisées : 109 645.81 €
Excédent global de fonctionnement : 1 526.96 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : - 3711.50 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 2 184.54 €

Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 63 880.63 €	Total recettes réalisées : 74 083.47 €
Excédent global d'investissement : 10 202.84 €	
	Résultat reporté de clôture 2021 : 118 423.71€

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 128 626.55 €

9. Budget primitif assainissement 2023

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget Assainissement 2023.

Le Budget Assainissement 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	119 447 €	119 447 €
Section d'investissement	361 118 €	361 118 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2023.

Il est précisé que le Budget Assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Questions diverses

- Chauffage agrandissement école : demande de chiffrage pour des convecteurs muraux pour permettre une comparaison avec un système de chauffage par le plafond.
- Composteurs : la communauté de communes prévoit l'acquisition de composteurs au 2^{ème} semestre 2023 qui seront gratuitement mis à disposition des habitants sur demande.
- Clos du Chêne à Leu : le prochain conseil intercommunal du 27 juin permettra d'entériner la reprise de la voirie du chêne à Leu après travaux.
- Devis Dalkia pour remplacement de la chaudière de la mairie par une pompe à chaleur : environ 80 000 €
- Aménagement voirie : Monsieur POISSANT fait part des différents devis de sécurisation dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,
Christian POISSANT